



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Basilique de Vezelay

Question écrite n° 50368

Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation de la basilique de Vezelay. La presse nationale a largement fait écho aux problèmes posés par l'entretien de la basilique de Vezelay, classée « patrimoine mondial » par l'UNESCO. L'édifice est propriété de la commune de Vezelay, petit village de 500 habitants, chef-lieu d'un canton rural et peu peuplé où l'économie repose sur l'agriculture et le tourisme. L'entretien d'un tel monument soulève bien évidemment de multiples questions, notamment celles de la répartition du coût des travaux, leur évaluation et le rôle d'intermédiaire du département et de la région entre la commune propriétaire et l'État. Le parlementaire souhaiterait connaître l'estimation actuelle des travaux à entreprendre, le montant que l'État pourrait apporter, l'échéancier prévisionnel. Il lui semblerait utile que soit également rappelée la période précédente de travaux et la part qu'y avait prise l'État.

Données clés

Auteur : [M. Van Haecke Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50368

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1736